Resources

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CHAMBRE DES MINES DE MADAGASCAR
Edition **09** | mai 2018

OHADA
Etude de l'opportunité de l'adhésion de Madagascar

CONFERENCE ANNUELLE DE LA CMM
Les priorités du secteur minier

PLATEFORME RSE
Vers le développement minier durable

VISION A LONG TERME
Ny Fanja RAKOTOMALALA
Président de la Chambre des Mines de Madagascar

CHAMBRE DES MINES
MADAGASCAR

// DANS CE BULLETIN //

CACMM
Les priorités du secteur minier 4

OHADA
Etude de l'opportunité de l'adhésion de Madagascar 6

VISION A LONG TERME
Les activités minières industrielles un des leviers de développement de Madagascar 8

PLATEFORME RSE
Vers le développement minier durable 12

MOT DU PRÉSIDENT
Ny Fanja RAKOTOMALALA

Chers lecteurs,

En début 2017, la Chambre des Mines de Madagascar s'est donnée pour objectif de résoudre les enjeux liés à la révision du Code Minier et aux traitements des Permis Miniers. Bien que le maintien du Code Minier ait été confirmé par le Président de la République, les inquiétudes sur la stabilité du cadre légal et la prévisibilité sont toujours présentes. Le problème relatif aux permis miniers reste entier et met en danger l'avenir du secteur extractif formel à Madagascar. Ces situations altèrent les efforts entrepris par la Grande Ile pour attirer les investisseurs. 2017 a été une année de réflexion pour la Chambre, marquée par la tenue de la Conférence Annuelle de la CMM. Son objectif était d'établir une compréhension commune des enjeux auxquels fait face le secteur. La Chambre des Mines, à travers cette Conférence, souhaitait établir un dialogue efficace et une reconnaissance de la nécessité d'apprendre à réfléchir ensemble.
2018 sera une année de changement et de défis pour la Chambre des Mines de Madagascar. Je fais ainsi appel à la mobilisation et à la solidarité de tous les Membres pour l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés.

Excellente lecture.

REMERCIEMENTS

La Chambre des Mines de Madagascar tient à remercier son partenaire Search For Commun Ground et l'ensemble des intervenants de la Conférence Annuelle pour leur généreuse contribution à la réalisation de cette rencontre et leur participation.

Search for Common Ground

BCMM

MINING BUSINESS CENTER

BANQUE MONDIALE

MIA SA

CABINET FRILET

ONE

BOLLORÉ TRANSPORT & LOGISTICS

Ambatovy

RioTinto

MADA AUST

OCSIF

ANOR

EDBM

OMNIS

AIMIMA

MIARY

A.P.P.A.M

British Embassy Madagascar

unicef

giz

WWF

TRANSPARENCY INTERNATIONAL INITIATIVE MADAGASCAR

OSCIE

Lexel

CRAAD-OI

RSCDA-IO

MOORE STEPHENS

BNI MADAGASCAR

JOHN W FFOOKS & CO

TANTALUS RARE EARTHS AG

VUNA

HENRI FRAISE FILS & Cie

CAT

TOTAL

MATERAUTO

Toliara Sands

LEMUR RESOURCES LIMITED

NEXTSOURCES MINERALS

KRAOMA S.A. Kraomita Malagasy

L.M.C.S

MADAGASCAR CONSOLIDATED MINING

INTERMIN MADAGASCAR

TANETY LAVA SARL

OREZONE DRILLING

ASSOCIATION DES ENTREPRISES CHINOISES

UCM

Nos vifs remerciements !

Votre participation a été pour nous le signal d'une volonté à apprendre à réfléchir ensemble dans le respect mutuel pour le développement de Madagascar.

CONFERENCE ANNUELLE DE LA CHAMBRE DES MINES DE MADAGASCAR

Les priorités du secteur minier

Les 16 et 17 novembre 2017, s'est tenue au Mining Business Center Ivato la CONFERENCE ANNUELLE DE LA CHAMBRE DES MINES DE MADAGASCAR (CACMM). Cet évènement a été organisé en partenariat avec Search For Common Ground (SFCG).

Dans la démarche d'établir une compréhension commune des réalités du secteur minier à Madagascar, la Conférence s'est donnée pour objectif de mieux comprendre la manière dont les différentes parties prenantes perçoivent le secteur minier. Parmi les participants, on comptait des spécialistes renommés de divers pays, des organisations internationales, des opérateurs miniers, de l'Administration et des représentants de la société civile.

La Conférence était articulée en cinq sessions : 1) Le secteur minier et l'évolution du marché international ; 2) La compétitivité de Madagascar ; 3) L'infrastructures et le Partenariat Public Privé ; 4) La gestion des titres miniers ; 5) Les retombées économiques et socio-environnementales.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les efforts pour définir les indicateurs de performance, reconnus et acceptés par toutes les parties prenantes, doivent être poursuivis. Des données relatives aux retombées fiscales du secteur ont été échangées lors de la Conférence mais sont divergentes. Les parties prenantes devront ainsi définir de manière professionnelle, consensuelle et inclusive les indicateurs de performance adéquats à utiliser afin de mesurer objectivement où en est la contribution du secteur minier à l'économie de Madagascar et quelles devraient être les priorités.

RESPECT DE L'ETAT DE DROIT

Il est vrai qu'il appartient à l'Etat de faire respecter la loi mais il faut améliorer la manière dont elle est exécutée en commençant par l'application de la loi et seulement la loi dans son intégralité.

CLIMAT D'INVESTISSEMENT

Des entreprises minières de différentes envergures opèrent à Madagascar. Précédant leur installation, ces compagnies ont longuement réfléchi sur les conditions d'investissements de la Grande île. Ces investisseurs reconnaissent que Madagascar répondait aux critères de compétitivité, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Une partie de ces entreprises sont encore présentes à Madagascar bien que fragiles, d'autres ont préféré quitter suite à la mauvaise gouvernance engendrée par la crise politique. Madagascar n'a besoin ni d'élaborer un nouveau

cadre légal ni de créer de nouvelles structures pour rétablir le climat des affaires, il faudrait simplement renforcer et améliorer les structures existantes qui par le passé ont été reconnues comme des modèles en Afrique.

COLLABORATION DES PARTIES PRENANTES

Un des points qui est ressorti de la Conférence est la nécessité de rétablir la confiance entre toutes les parties prenantes du secteur minier. Le défi est de trouver comment le Secteur Privé, la Société Civile, l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers peuvent être solidaires et appliquer les décisions prises communément.

PRIORITES DE LA CHAMBRE DES MINES DE MADAGASCAR

Pour 2018, la Chambre des Mines de Madagascar se donne pour objectif d'œuvrer pour 1) la délivrance des permis miniers ; 2) la reprise du processus de dialogue pour une amélioration du climat des investissements ; 3) la participation du secteur minier dans l'identification des priorités liées aux infrastructures ; et 4) la mise en place d'un tableau de bord reconnu et accepté par tous pour la gestion des retombées minières.

CONFERENCE ANNUELLE DE LA CHAMBRE DES MINES DE MADAGASCAR EN IMAGES

ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES (OHADA)

Etude de l'opportunité de l'adhésion de Madagascar

64% du secteur privé est favorable à l'adhésion de Madagascar à l'OHADA, 81% des magistrats y sont contre. Tels sont les résultats de l'étude financée par PROCOM et menée par les experts du cabinet Juriscope et du cabinet MCI.

L'OHADA a été créée en 1993. Elle vise à harmoniser le droit des affaires en Afrique aux fins de garantir, au niveau de ses Etats membres, une sécurité juridique et judiciaire pour les investisseurs et les entreprises. Cette organisation vise à unifier le droit des affaires et le règlement des litiges par une juridiction supranationale ainsi que la promotion de l'arbitrage. L'OHADA regroupe 17 Etats membres. Certains textes de la loi malgache ont d'ailleurs été inspirés du droit de l'OHADA : la loi sur le droit commercial général, la loi sur le droit des sociétés, la loi sur les sûretés et la loi sur les procédures collectives d'apurement du passif.

Lors des premières années de la création de l'OHADA, les parties prenantes malgaches concernées étaient opposées à l'adhésion de la Grande île. Les acteurs semblaient s'accommoder d'un environnement des affaires marqué par une collusion d'intérêts entre la politique et l'économie.

Ces dernières années, on note une conversion progressive des acteurs du secteur privé qui se déclarent de plus en plus favorable à l'adhésion à l'OHADA en raison de la situation profondément dégradée de l'environnement des affaires et les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire. Les tenants du rejet de l'OHADA se trouvent très largement dans les rangs de la magistrature. La raison évoquée est l'abandon de la souveraineté nationale voire une reconnaissance de l'inutilité de la Cour Suprême malgache en confiant la cour de cassation à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage à Abidjan, mais elle peut siéger en tout autre endroit sur le territoire des pays membres.

il convient d'approfondir la connaissance de l'OHADA à la fois par la population et par les acteurs de la vie nationale.. Etre membre de l'OHADA nécessite une phase de préparation et d'adaptation .

RioTinto

Partenaire du progrès

QMM c'est:

- 2000 employés directs et indirects
- 97% d'employés nationaux
- 14 millions USD dépensés pour les achats de biens et services locaux depuis 2014
- Plus de 300 entreprises créées depuis la phase opération
- 931millions USD d'investissement
- 275 millions USD pour la construction du port d'Ehoala avec une zone industrielle de 400 ha

VISION A LONG TERME

Les activités minières industrielles un des leviers de développement de Madagascar pour le long terme

L'étude menée par le Centre pour la Responsabilité Sociale dans le secteur Minier (CSRM) de l'Université de Queensland estime que l'exploitation minière industrielle à l'horizon 2030 pourrait être un des leviers de développement pour Madagascar. Toutefois, la réalité à laquelle font face les opérateurs miniers pose un sérieux doute dans la réalisation de ce scénario.

UNE INITIATIVE LOUABLE

Le Président de la République de Madagascar S.E.M Hery Rajaonarimampianina a présenté le 25 janvier 2018 au Palais d'Etat de Iavoloha la stratégie de croissance et de transformation du pays à l'horizon 2030 intitulé « Fisandratana 2030 ». Axé sur quatre pôles de développement économique, ce plan d'émergence est soutenu par un ambitieux programme d'infrastructures, de transport, d'énergie et de santé afin de soutenir sept secteurs prioritaires dont les mines. Il est stipulé dans ce plan que Madagascar en 2030 deviendra un acteur important du marché mondial des mines. Le pays valoriserait et diversifierait ses ressources minières dans le cadre d'une politique de gestion durable.

DES DÉCISIONS POLITIQUES URGENTES À PRENDRE : REPRISE DU PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PERMIS MINIERS

Que Madagascar devienne un acteur important du marché mondial des minerais d'ici 2030 revient à dire que d'ici douze ans, plusieurs industries minières seront en phase de commercialisation. Pour atteindre cette étape, un projet minier doit passer par une étude de faisabilité et une phase d'exploration qui consistent à identifier des sites où les minéraux sont réellement exploitables et comment les exploiter. Si le gisement est assez important pour prouver la rentabilité économique du projet et en justifier l'exploitation, le projet entre dans la phase de développement qui consiste à mettre en place les installations nécessaires à l'exploitation. C'est seulement par la suite que le projet entre en phase de production et de commercialisation.

La phase d'exploration dure en moyenne cinq à dix ans. Dans certains cas, cette période est largement plus longue. La phase de développement dure en moyenne trois ans. Ainsi, il faudrait à un projet minier environ huit à treize ans avant d'entrer en phase d'exploitation. Pour référence, il s'est écoulé 17 ans entre le début des travaux d'exploration de Phelps Dodge Madagascar SARL, ancien détenteur des permis d'Ambatovy et la première expédition de Nickel pour commercialisation.

LE GEL DES PERMIS MINIERS DEPUIS 2010

Après la décision d'investissement de Rio Tinto et de Sherritt à Madagascar, beaucoup d'investisseurs ont manifesté leur intérêt pour la Grande île. Divers études de faisabilité et travaux d'exploration ont vu le jour. Et pourtant, depuis 2010, le Gouvernement a bloqué le traitement et la délivrance des permis miniers. Ce blocage concerne non seulement les nouvelles demandes mais également les demandes de renouvellement, de cession et d'amodiation. Ce qui est sans fondement légal. A défaut de permis, les compagnies ne peuvent mener aucune activité d'exploration et il est impossible de lever des fonds sur le marché international pour financer les recherches.

LA SPÉCULATION EN SERAIT LA CAUSE

La spéculation est la raison évoquée par l'Administration comme étant le motif du gel des permis miniers. Le Ministre en charge des Mines a d'ailleurs confirmé que plus de 4 000 permis de recherche et d'exploitation confondus ont été délivrés par le Ministère mais que seuls 2 000 permis paient des redevances et taxes auprès de l'Etat. L'Administration dispose de toutes les prérogatives nécessaires pour faire face à de telle situation. En effet, les articles 172, 178 et 199 du Code Minier en vigueur stipulent clairement qu'à défaut de paiement des frais d'administration, ristournes ou redevances minières, l'Etat doit procéder à l'annulation du permis minier correspondant après épuisement des procédures de droit. Après huit années de blocage, l'Administration devrait être à bout de cette spéculation. Aucune mesure tangible pour l'assainissement des permis miniers n'est à ce jour appliquée. Le gel n'est pourtant pas une solution à ce phénomène.

Si par spéculation, l'Administration entend le fait d'octroyer des permis miniers sans mener des travaux de recherche, l'article 52-1 donne également à l'Etat la prérogative de ne renouveler ou ne transformer que la moitié au plus de la taille du périmètre initial. Le décret d'application du Code minier prévoit également à l'article 280 que « Tout titulaire de Permis minier doit remettre dans le mois qui suit la fin de chaque exercice, à la Direction Interrégionale du Ministère chargé des Mines concernée un rapport d'activités en trois (3) exemplaires faisant apparaître notamment : l'état d'avancement des travaux ; les résultats de la recherche ; la main-d'œuvre employée ; le

tonnage extrait, transformé ou vendu … ». Ces dispositions permettent déjà de distinguer les détenteurs de permis qui ne respectent pas leurs cahiers de charges.

Si l'Etat considère comme spéculation les cessions de permis miniers entre les investisseurs alors il faut comprendre que ceci est une pratique courante et internationale dans le cycle de vie d'une mine industrielle. Chacune des phases d'un projet minier fait appel à des experts, à des techniques de recherche et à des investisseurs distincts. Les investisseurs se positionnent dans la chaîne de développement des projets selon leur expertise et les ressources dont ils disposent. Un bon nombre de compagnies réalisant les activités d'exploration et les études de préfaisabilité sont financées principalement par des émissions d'actions sur le marché boursier. Les acquéreurs de ces actions sont généralement des particuliers. A ce stade, le risque de ne jamais pouvoir mettre en évidence des réserves minérales économiquement exploitables est très élevé. En fonction des résultats, ces compagnies peuvent décider d'arrêter le projet ou de le céder à une autre qui pourrait disposer des ressources nécessaires pour poursuivre les activités d'exploration. Si les conclusions de la recherche sont pertinentes, ces compagnies pourraient céder leur projet ou créer des partenariats avec d'autres compagnies qui disposent des compétences requises et des capacités financières suffisantes pour entrer dans la phase de développement du projet.

COMMENT Y REMÉDIER ?

Après huit années de gel, la majorité des permis miniers ont expiré. Il est donc impossible de distinguer les bons investisseurs de ceux qui ne respectent pas leurs cahiers de charges. La solution est de restaurer les permissionnaires dans leur droit en traitant toutes les demandes en instance sachant que ces titulaires se sont acquittés de leur frais d'administration malgré le fait que les permis n'ont pas été délivrés en contrepartie. Après cela, l'Administration minière devra jouer son rôle de contrôleur : 8% des frais d'administration sont d'ailleurs affectés aux organismes de contrôle, d'inspection, de police miniers et à la cellule environnementale. En délivrant les permis miniers dans les meilleurs délais, les compagnies pourraient reprendre les activités d'exploration et tenter de rattraper leur retard.

La législation en vigueur offre à l'Etat toutes les prérogatives pour faire du secteur minier un levier du développement de Madagascar. Si la Grande île veut faire du secteur minier industriel un moteur de son développement d'ici 2030, le Gouvernement doit lever toutes les décisions incohérentes à cette vision en commençant par le retour à la normal du traitement des permis miniers suivi de la construction d'infrastructures publiques : ports, routes, énergies… et veiller à ce que la loi soit appliquée dans toutes ses dispositions.

PLATEFORME RSE
Vers le développement minier durable

La première réunion de la Plateforme RSE au titre de l'année 2018 s'est tenue le 31 janvier autour du thème « Vers le développement minier durable ».

L'Initiative Vers le Développement Minier Durable (VDMD) a été lancée en 2004 par l'Association Minière du Canada (AMC). Vers le Développement Minier Durable est un programme qui propose un système de rendement aidant les sociétés minières à évaluer et gérer leurs responsabilités environnementales et sociales. Il s'agit d'un ensemble d'outils et d'indicateurs visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans les installations minières. L'initiative repose sur quatre éléments fondamentaux

- **:Les résultats** – Obligation de démontrer une amélioration continue mesurable en matière de durabilité.
- **La responsabilité** – Évaluation menée à l'échelle des installations où l'activité minière a lieu – ce programme est le seul au monde à le faire dans notre secteur.
- **La transparence** – Compte-rendu annuel des membres quant à leurs résultats à l'égard de 23 indicateurs ; évaluation externe menée tous les 3 ans.
- **La crédibilité** – Consultations régulières à l'échelle nationale par les parties prenantes pour améliorer de façon continue les résultats de l'industrie et les objectifs de l'initiative.

Protocole d'évaluation de l'initiative VDMD

Le programme est axé sur six principes pour lesquels des outils appelés protocoles d'évaluation ont été développés pour aider les sociétés minières à comprendre et à respecter leurs engagements. Les protocoles se classent en trois catégories : 1) Collectivités et gens, 2) Intendance environnementale et 3) Efficacité énergétique. Chaque protocole est constitué d'un ensemble d'indicateurs.

Système d'évaluation du rendement VDMD

Chaque année, les établissements miniers évaluent leur propre rendement par rapport à chacun des indicateurs des protocoles VDMD. Pour chaque indicateur, il s'attribue une note alphabétique entre le niveau C et le niveau AAA, selon leur performance. Les résultats de chaque établissement sont publiés annuellement dans le rapport d'étape VDMD. Les sociétés minières doivent faire auditer leurs résultats par un tiers tous les trois ans.

VDMD propose un système de rendement aidant les sociétés minières à évaluer et gérer leurs responsabilités environnementales et sociales.

Rapports d'évaluation et vérification

Les principaux objectifs de VDMD sont d'améliorer la performance, et en démontrant cette amélioration, de gagner la confiance des parties prenantes. Pour établir cette confiance, l'initiative VDMD met en place un système d'équilibre des pouvoirs pour veiller à ce que les résultats déclarés dressent un portrait exact de la performance et des systèmes de gestion de chaque société minière.

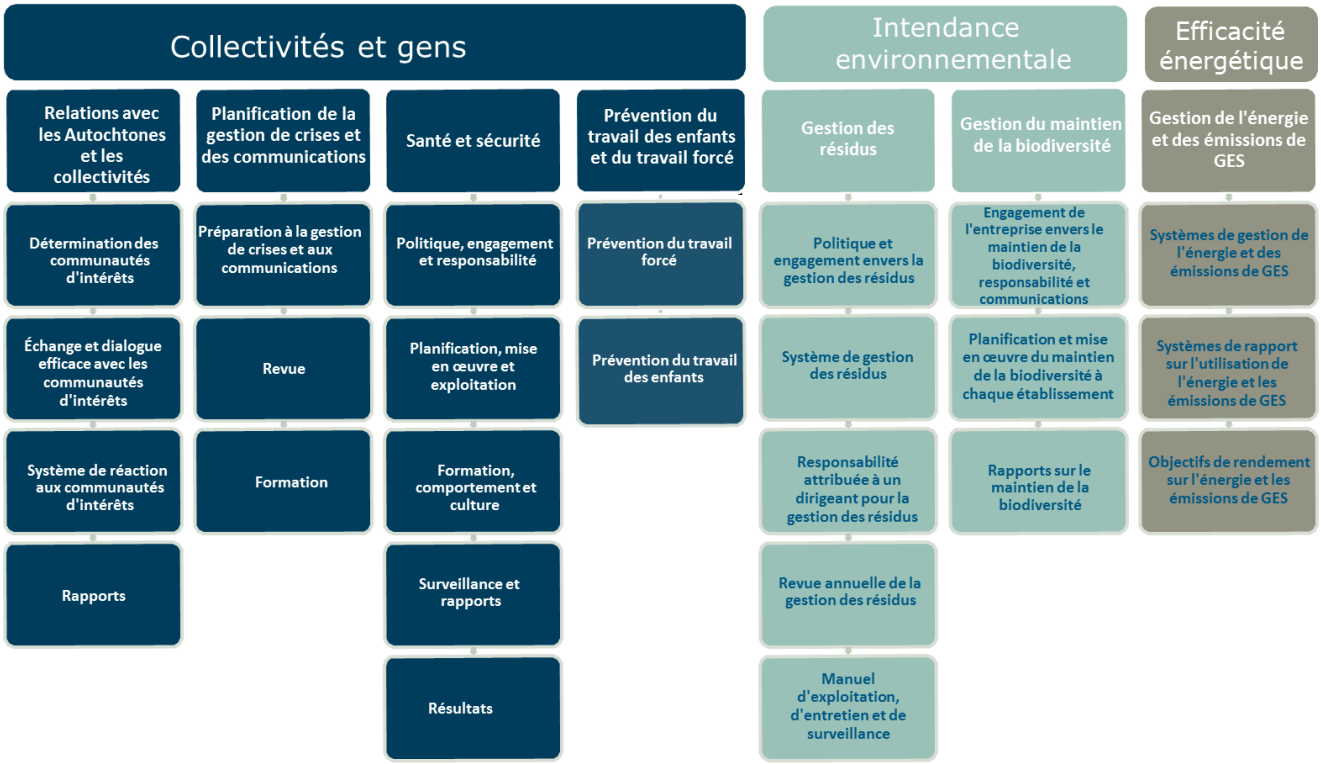

Protocoles et Indicateurs de l'initiative VDMD

Auto-évaluation : chaque année, la compagnie minière évalue son niveau de performance conformément à tous les indicateurs des protocoles VDMD. Leurs résultats sont publiés annuellement dans le rapport d'étapes VDMD.

. Les nouveaux adhérents disposent de trois ans pour commencer à publier leurs résultats, ce qui leur donne le temps de former leurs collaborateurs pour une mise en application complète.

Examen post-vérification des parties prenantes : chaque année, un groupe consultatif des parties prenantes sélectionne les entreprises qui doivent présenter leurs résultats pour en discuter. Le groupe consultatif profite de ces discussions pour déterminer si les systèmes utilisés par la compagnie améliorent la performance et de quelle manière. Le Groupe Consultatif détermine les difficultés que l'opérateur minier doit surmonter et les étapes à suivre pour y arriver..

Chambre des Mines de Madagascar
Siège: QIT Madagascar Minerals Ivandry Business Center Antananarivo 101 Madagascar
(+261) 32 11 261 85 - cmm@mineschamber.mg - WWW.MINESCHAMBER.MG